

Info Marne

« Seul, on subit. Ensemble, on résiste. Organisés, on gagne ! »

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito : Jeunesse et services publics : un même avenir à défendre	1
6 octobre : La CGT aux côtés des lycéens et étudiants	2
8 octobre : « Pas de bébé à la consigne » Mobilisation pour la petite enfance	2
Bezannes - 14 octobre : AGIRC ARRCO, une complémentaire de moins en moins complémentaire.....	2
20 octobre - Strasbourg : 28ème régime : une casse sociale à l'échelle européenne	3
IEG : le gouvernement recule sur le « tarif agent »	3
Reims : L'USLR de Reims se relance	4
Femme isolée, la précarité n'est pas un choix !	4

Édito : Jeunesse et services publics : un même avenir à défendre

La mobilisation des lycéens et des étudiants exprime une colère qui dépasse largement les portes des établissements scolaires et universitaires. La jeunesse se mobilise pour ses conditions d'études, ses droits et son avenir. La CGT est à ses côtés.

Classes surchargées, manque d'enseignants et de personnels, établissements dégradés, précarité étudiante, difficultés pour se loger ou se nourrir : cette situation n'est pas une fatalité. Elle est aussi la conséquence de choix budgétaires qui fragilisent tous nos services publics.

Car l'Éducation nationale n'est pas un cas isolé. Hôpitaux, collectivités territoriales, transports, justice, culture, services de l'État... partout, les mêmes difficultés apparaissent : manque d'effectifs, suppressions de postes, conditions de travail dégradées, services qui ferment ou s'éloignent des populations.

Nos services publics constituent un patrimoine commun. Ils doivent permettre à chacun, quels que soient ses revenus ou son lieu de résidence, d'accéder aux services essentiels. Pourtant, les orientations budgétaires pour 2027 font peser de nouvelles économies sur la dépense publique et la protection sociale, alors que les besoins de la population sont immenses.

Pour la CGT, il faut faire d'autres choix : des emplois en nombre suffisant, des salaires revalorisés, des services publics de proximité et des investissements répondant aux besoins sociaux et environnementaux.

Nous refusons que les services publics soient opposés les uns aux autres. L'éducation, la santé, les collectivités, les transports ou encore la protection sociale ne doivent pas se partager la pénurie : ils doivent tous disposer des moyens nécessaires pour remplir leurs missions.

La mobilisation unitaire interprofessionnelle du 29 septembre, puis celle du 6 octobre aux côtés de la jeunesse, ont constitué deux étapes pour porter nos revendications et refuser que l'austérité soit la seule réponse apportée aux besoins de la population.

Il faut maintenant amplifier le rapport de force. La prochaine grande étape est annoncée pour le 5 novembre. Ce jour-là, nous devons être encore plus nombreux. Salariés du privé comme du public, jeunes, retraités et privés d'emploi : nous avons des intérêts communs et des revendications à faire converger.

Après les mobilisations des 29 septembre et 6 octobre, alors que la mobilisation lycéenne se poursuit, amplifions la lutte ! L'Union Départementale CGT de la Marne a déposé un préavis de grève départemental pour le 13 octobre 2026 et appelle les salariés, les retraités, les privés d'emploi et la jeunesse à se mobiliser et à rejoindre la manifestation organisée par l'Union Locale CGT de Reims.

Cette mobilisation doit permettre de faire entendre nos revendications, de renforcer le rapport de force et de préparer une mobilisation encore plus large.

Pour nos salaires, nos emplois, nos services publics, nos droits et notre avenir, restons mobilisés et déterminés, en faisant du 5 novembre une nouvelle étape de lutte interprofessionnelle et intersyndicale !

Philippe BENMANOU, secrétaire de l'Union Départementale CGT de la Marne



9 octobre 2026
#163

**Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne**
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr

**Après les mobilisations des
29 septembre et 6 octobre,
alors que la mobilisation
lycéenne se poursuit,
AMPLIFIONS LA
LUTTE !**

**MANIFESTATION
le 13 octobre 2026 à
Reims à 10h
Maison des syndicats
(15 bd de la paix)**

[Voir le tract de l'UL de Reims](#)

6 octobre : La CGT aux côtés des lycéens et étudiants

2 500 manifestants à Reims, ce mardi 6 octobre, ont défilé dans le calme à l'appel des syndicats lycéens et étudiants ; la CGT, les syndicats enseignants et les parents d'élèves étaient aux côtés des jeunes pour exprimer leur solidarité et contribuer à sécuriser la mobilisation. De nombreuses pancartes, des chants et des slogans largement repris ont animé la manifestation.

Les revendications sont nombreuses et connues depuis longtemps. Pourtant le gouvernement fait semblant de les découvrir, lui qui se contente depuis des années de faire de la communication à coup de réformes injustes à l'instar de Parcours Sup, véritable machine à organiser le tri social au détriment des jeunes issus des quartiers populaires.



Face à cette mobilisation exemplaire par son ampleur, la seule réponse du gouvernement aura été la répression violente et aveugle. Aux revendications légitimes, il a opposé la violence, les gaz lacrymogènes, les arrestations, les gardes à vue. Près de 7 000 interpellations et 215 jeunes blessés, parfois grièvement (main arrachée, œil crevé, dents cassées). « Il n'y a eu aucune consigne de retenue » a déclaré « fièrement » le ministre de l'intérieur, sous les applaudissements nourris de l'extrême-droite, assumant cette répression d'une ampleur sans précédent.

Cette violence alimente la colère des jeunes et aggrave une situation dont le gouvernement porte l'entière responsabilité. Il est aidé en cela par une grande partie des médias qui se complaisent à diffuser en boucle les images de poubelles incendiées et rabâchent les mêmes contre-vérités sur la soi-disant instrumentalisation du mouvement. Mais les faits sont têtus et ce n'est pas en niant la violence répressive et en éludant les revendications lycéennes, en jouant la montre en renvoyant des réponses à la fin du mois d'octobre, que le pouvoir macronien renouera les fils d'un dialogue dont il n'a visiblement que faire.

[\(Voir la vidéo de l'Hebdo du vendredi : « Manifestation à Reims, 2500 personnes »\)](#) [\(Voir le site d'Acrimed « Au JT de France 2 : Poubelles brûlées partout, revendication des lycéens nulle part »\)](#)

8 octobre : « Pas de bébé à la consigne » Mobilisation pour la petite enfance

Répondant à l'appel à mobilisation national du collectif « Pas de bébés à la consigne », les salariés des crèches inter-entreprises L'Envol à Farman, L'Empreinte et L'Anjeux à Bezannes se sont mis en grève ce jeudi 8 octobre et les crèches sont restées fermées.



Ils dénoncent les conditions d'accueil des jeunes enfants qui ne cessent de se dégrader en dépit des rapports accablants qui s'accumulent sur les bureaux du ministère.

Ils demandent des embauches dans un secteur où il manque au moins 10 000 postes, de la formation initiale et continue, de la reconnaissance salariale, une prise en compte de la pénibilité dans l'exercice du métier, mais aussi pour les droits à la retraite. Enfin, ils demandent que le reste à charge des familles soit calculé en fonction du quotient familial, avec la gratuité pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté.

[\(Appel aux professionnels de la petite enfance « Pas de bébé à la consigne »\)](#)

Bezannes - 14 octobre : AGIRC ARRCO, une complémentaire de moins en moins complémentaire

Le système de retraite complémentaire AGIRC ARRCO repose sur un système par point, des cotisations définies et non sur des prestations définies comme dans le régime de retraite de base de la sécurité sociale.

Ainsi, tout au long de sa carrière professionnelle le salarié du privé cotise et se constitue des points pour sa retraite complémentaire. Ce n'est qu'au moment de faire valoir ses droits à la retraite qu'il connaît le montant de sa complémentaire.

Le montant de la pension de retraite complémentaire dépend de deux éléments arrêtés chaque année au 1^{er} novembre :

- ▶ La valeur d'achat du point : elle est 20,1877 euros en 2026
- ▶ La valeur de service du point : elle est 1,436 euros en 2026

Le rapport entre ces deux valeurs donne le taux de rendement du point AGIRC ARRCO, soit 7,13 % pour 2026.



Or le patronat ne cesse d'œuvrer pour fragiliser le taux de rendement du point et entre 2010 et 2026, celui-ci a chuté de 40 %. Ainsi, à cotisations égales, un salarié qui aurait perçu 500 € AGIRC ARRCO en

2010 en partant en retraite, ne percevrait plus aujourd'hui que 300 € soit 200€ de moins par mois !

L'AGIRC ARRCO est devenu un fond d'investissement qui cumule aujourd'hui 108 milliards d'euros de réserves, placées sur les marchés financiers. Ces réserves sont le résultat des cotisations et des salaires des travailleurs. La CGT revendique :

- ▶ **Le gel du prix du point d'achat**
- ▶ **L'augmentation du prix du point retraite, indexé sur l'évolution du salaire moyen**
- ▶ **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des retraités depuis 2020.**

Parallèlement, une réflexion doit s'engager pour redonner la priorité au régime de sécurité sociale, et l'objectif du « 100 % Sécu », incluant la pension de retraite.

Le 14 octobre, salariés, poly-pensionnés, retraités, il est temps d'agir au moment où s'ouvrent à Paris les négociations patronat-syndicats. Rendez-vous à 10h devant le siège de l'AGIRC ARRCO, 4 rue Henri Moissan à Bezannes, au terminus du tram Champagne TGV.

[\(Lire le tract « En activité ou en retraite, Uni-es pour défendre nos retraites complémentaires »\)](#) [\(Pétition à signer\)](#)

20 octobre - Strasbourg : *28^{ème} régime : une casse sociale à l'échelle européenne*

Le Parlement européen veut faire adopter d'ici la fin de l'année un projet de loi « compétitivité » qui favorisera les entreprises au détriment des droits des

travailleurs. Le « 28^{ème} régime » est un nouveau statut d'entreprise qui s'appliquera de façon homogène dans les 27 états membres (d'où son nom de « 28^{ème} régime »).

Ainsi, une entreprise pourra choisir de s'enregistrer dans un État membre doté de garanties et droits plus faibles et exercer ses activités dans un autre État membre, sans subir le moindre inconvénient juridique. Présenté comme moyen de stimuler la compétitivité des start-up, le texte ne se limite pas à elles. En théorie, une grande entreprise comme EDF pourrait même décider d'appliquer des salaires bulgares en France et partout où elle opère en Europe.

Autre dérive majeure, les salaires pourraient être remplacés par une rémunération en actions et contraindre les salariés à accepter des rémunérations basses en échanges d'hypothétiques gains futurs...

Face à la menace d'un accord au Parlement européen, l'Intersyndicale française et la CES (Confédération Européenne des Syndicats) appellent à un grand rassemblement **le 20 octobre à Strasbourg**.

Le 20 octobre, un bus partira de Reims à 5H du matin et passera à Châlons-en-Champagne à 5H45 pour un RDV devant le Parlement européen à Strasbourg à 10H.

[\(Lire le tract « 28^{ème} régime : Non à cet outil de dumping social ! »\)](#)

IEG : le gouvernement recule sur le « tarif agent »

Après la mobilisation historique du 15 septembre, l'Intersyndicale des IEG (Industries Électriques et Gazières) avait donné jusqu'au 2 octobre au gouvernement pour apporter une réponse sur le maintien du tarif agent, tarif préférentiel créé en 1946, partie intrinsèque de la rémunération, et contesté par un rapport tendancieux de la Cour des comptes.

Le gouvernement a donc pris contact avec l'intersyndicale, le 2 octobre et a confirmé par écrit que le Premier Ministre ne toucherait pas au tarif agent. « Le gouvernement ne retiendra en 2027 aucune évolution ayant un impact sur la fiche de paie des agents actifs des IEG et sur les ressources des agents retraités, tant d'un point de vue fiscal que social. »



La FNME (Fédération mines énergie) CGT a salué la lutte victorieuse des salariés des IEG. Une victoire qui confirme aussi la crainte du gouvernement d'une jonction entre le monde du travail et la jeunesse, d'où son annonce en catastrophe, la veille de la grande mobilisation lycéenne du 6 octobre.

En réponse à l'engagement du gouvernement, l'intersyndicale a annoncé qu'elle suspendait son appel à durcir le mouvement à partir du 6 octobre, mais elle a aussi prévenu qu'elle resterait sur ses gardes en cas de nouvelle attaque.

[\(Lire le tract de la CGT Mines Énergie : « Victoire pour notre tarif agent »\)](#)

Reims : L'USLR de Reims se relance

L'USLR de Reims CGT (Union Syndicale Locale des Retraités) se relance. Une assemblée générale s'est tenue à la Maison des syndicats de Reims le 12 mai 2026. De nombreux retraités mandatés par leurs syndicats étaient présents, ainsi que les représentants de l'union locale, de l'USR et du secrétaire de l'Union départementale.

Une commission exécutive a été élue qui a procédé à l'élection du bureau de cinq membres :

- **Secrétaire général** : José CARVALHO
- **Secrétaire adjoint** : Gilles MARTIN
- **Trésorier** : Régis LE MASSON
- **Trésorier adjoint** : Benoît FILLIOUX
- **Responsable de la vie syndicale** : Jeannine ESCOTTE

Jackie DÉHU, Nicole LONGUÉPÉE et Gérard GARNON composent la commission financière de contrôle.

Info Marne salue le dynamisme de cette nouvelle équipe ainsi que celle des retraités CGT de Châlons-en-Champagne.

[\(Lire le tract « L'USLR Reims vous informe »\)](#) [\(Lire le Retraité châlonnais d'octobre : « Coups de chaud !!! »\)](#)

Femme isolée, la précarité n'est pas un choix !

Le 17 octobre, c'est la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Une pauvreté qui a très souvent un visage de femme.

Derrière le terme « famille monoparentale » se cache une réalité beaucoup moins administrative : un seul revenu pour se loger, remplir le frigo, régler les factures, élever les enfants et tenter de finir le mois sans que le solde bancaire se termine avant le calendrier. Quand on est seul pour tout assumer, les

difficultés se multiplient et, dans la grande majorité des cas, cet adulte est une femme.

À cette réalité familiale s'ajoutent les inégalités professionnelles. Dans le privé, le revenu salarial annuel moyen des femmes reste inférieur de 22 % à celui des hommes : temps partiel, métiers moins rémunérés, carrières interrompues ou ralenties pour élever les enfants... Lorsque le couple se sépare, les inégalités, elles, ne font pas leurs valises. Bien au contraire, elles restent à demeure et pèsent encore davantage sur le budget.

Les conséquences se retrouvent dans les chiffres. En France, 34 % des familles monoparentales sont sous le seuil de pauvreté, contre 15 % de l'ensemble de la population. Aujourd'hui, avoir un emploi ne protège plus toujours de la précarité. Sur 10 salariés directement concernés par le SMIC, soit 1 480 € net par mois, 6 sont des femmes : les inégalités commencent dès le bas de l'échelle. Les aides et différentes allocations ne fabriquent pas des privilégiées : elles empêchent surtout des familles déjà fragiles de tomber encore plus bas et leur permettent de garder la tête hors de l'eau.

Le logement en apporte une autre illustration : 60 % des familles monoparentales sont locataires et 36 % vivent dans le parc social. Dans la Marne, plus de 8 parents seuls sur 10 sont



des femmes : elles sont 8 608 à Reims, 2 099 à Châlons-en-Champagne, 976 à Épernay et 609 à Vitry-le-François. Cette dernière commune cumule en plus deux indicateurs élevés : 27 % des familles sont monoparentales et le taux général de pauvreté atteint 30 %. Dans ces conditions, ces femmes sont contraintes de devenir de véritables expertes en survie budgétaire.

Alors, luttons contre les vraies causes de cette précarité : les inégalités professionnelles et salariales, les temps partiels subis, mais aussi le coût excessif du logement et la hausse des prix. Autant de réalités qui imposent des réponses concrètes : augmenter les salaires, garantir l'égalité salariale, sécuriser les parcours professionnels et permettre à toutes et tous de vivre dignement.

[\(Lire le rapport co-écrit par ATD Quart Monde, Aequitaz et le Secours catholique : « Loi dite « Pour le plein emploi » une fabrique de la pauvreté. »\)](#)